

Les négociations pour la reconduction de la convention sont ouvertes

Par JMS

Le gouvernement gabonais a enfin décidé d'ouvrir les négociations avec le groupe français Veolia, pour envisager à terme la reconduction de la convention qui lie les deux parties depuis dix-neuf ans. Du côté de Veolia, le pessimisme était déjà de mise. Depuis plusieurs mois, le groupe avait préparé en interne le cadre de cette négociation. L'encadrement de l'entreprise a organisé plusieurs séminaires internes pour s'accorder sur les éléments de langage à opposer au gouvernement. Mais ni le ministère de l'Energie, ni celui de l'Economie ne semblaient pressés d'entamer lesdites négociations avec Veolia, comme le stipulent pourtant des dispositions contenues dans la convention, notamment l'article 46. C'est plutôt un soulagement d'apprendre que l'Etat a enfin accepté d'enclencher le processus, à onze mois de la fin de la concession. Cela permettra d'éviter à la partie gabonaise de devoir répondre devant un tribunal arbitral international, que Veolia n'aurait sans doute pas hésité à saisir si d'aventure cette concession lui échappait hors du cadre contractuel établi. Les négociations qui se sont ouvertes le jeudi 7 juillet à Libreville, en présence du PDG du groupe Veolia, Antoine Frérot, des ministres gabonais de l'Energie, Guy Bertrand Mapangou, et de l'Economie, Régis Immongault Tatagani, doivent permettre aux deux parties de faire le point. « Il s'agit de passer en revue les aspects techniques, financiers, juridiques et la qualité des ser-

Les discussions actuelles doivent être le cadre idéal pour se dire des vérités. La SEEG pêche sur la qualité de service.

vices », assure un cadre de la SEEG très impliqué dans ce processus.

Beaucoup de choses sont à revoir dans cette convention, si le gouvernement et le groupe Veolia décident de sa reconduction. Les nombreuses carences constatées tout au long de ces dix-neuf ans dans la fourniture des services d'eau et d'électricité ont pour origine le type d'accord choisi par le gouvernement gabonais pour privatiser ce service. L'Etat avait opté pour une concession. Ce qui suppose qu'il demeure propriétaire des équipements et qu'il a concédé uniquement l'exploitation des infrastructures au secteur privé. Cela veut dire que la SEEG n'avait qu'une seule obligation : maintenir en état les équipements mis à sa disposition. A savoir l'obligation d'effectuer des investissements de remplacement. Or, en vingt ans, la population du Gabon a connu une croissance de plus de 4 %, selon le dernier recensement de la population. Ce qui veut dire que les besoins en eau et électricité ont explosé plus que proportionnellement. La particularité du Gabon étant que ce pays concentre près de 80 % de sa population en

milieu urbain. Ce qui implique dans le secteur de l'eau et de l'électricité la nécessité de recourir à des investissements qui permettent d'accroître sensiblement les capacités de production et de transport. Or, l'Etat, propriétaire des installations, n'a jamais pu dégager les moyens requis pour couvrir ces nouveaux besoins tout au long de l'exécution de l'actuelle concession. Veolia, de son côté, ne pouvait pas financer de tels ouvrages dont les périodes d'amortissement dépassaient très largement la durée de la concession. Il a fallu bricoler et rafistoler. Comme au plus fort de la chute de la production d'électricité dans les barrages de Tchimbélé et Kinguélé. La SEEG a dû faire venir des groupes thermiques par avion-cargo Antonov au Gabon, pour essayer de maintenir le même niveau de production.

Les discussions actuelles doivent être le cadre idéal pour se dire des vérités. La SEEG pêche sur la qualité de service. Obtenir un compteur d'eau ou d'électricité n'est pas chose aisée. La société donne l'impression de ne pas savoir gérer son stock. Même l'augmentation de puissance d'un compteur déjà en service relève de l'exploit. Quant à l'Etat, il n'a plus les moyens financiers pour réaliser les investissements requis. Il doit le reconnaître et se désengager totalement du secteur en cédant au plus offrant son droit de propriété sur les ouvrages de production et de transport d'eau et d'électricité. A l'image de ce qu'il a su faire dans le secteur des télécommunications.